

Prêt d'honneur création, reprise, développement

INITIATIVE CANTAL

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création, reprise ou développement d'entreprise de Initiative Cantal a pour objectif de permettre à de futurs chefs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accueil, un accompagnement, un suivi personnalisé et une aide financière avant la création, la reprise et le développement dans les 6 premières années, mais aussi de contribuer à améliorer le taux de survie des entreprises et ainsi pérenniser l'emploi.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise les créateurs, repreneurs d'entreprises ou entreprises de moins de 6 ans en développement, de tous secteurs, implantés dans le département du Cantal.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Sont exclus les exploitations agricoles (sauf diversification ou transformation avec création d'une entreprise commercial).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt est de 3000 € à 15000 € avec une durée de remboursement maximum de 5 ans dont un différé de paiement de la première mensualité de 6 mois. La mensualité minimum de l'emprunt sera de 130 € par mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Au près de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Cantal.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE CANTAL

- CCIT du Cantal
44 boulevard du Pont Rouge
15000 AURILLAC
Téléphone : 04 71 45 40 47
Télécopie : 04 71 48 48 12